

**DESTINATAIRES :** Tous les coordonnateurs des déclarations statistiques,  
de la correction des erreurs et de l'exactitude des données

**Date :** Le 15 septembre 2009

**Bulletin n° :** QD-2009-09

**Renouvellement de la technologie de l'information du BAC - Deuxième étape -  
Système de détection précoce et Système de production de tableaux**

Tel que mentionné dans le bulletin de la Qualité des données du BAC n° QD-2009-05, le 6 mars 2009, les profils d'exactitude des données existants sont en voie d'être restructurés afin d'augmenter la vitesse de l'analyse des données déclarées. Ce projet fait partie du Programme de renouvellement de la technologie de l'information du BAC. Au début d'avril 2010, les changements seront mis en œuvre en environnement de production dans le Système de détection précoce, qui comprend une composante qui permettra de communiquer de manière continue avec les compagnies au sujet des problèmes reliés aux données déclarées. Ces problèmes seront soulevés lorsque divers résumés de données ne reflèteront pas les résultats prévus, qui sont déterminés selon les résultats antérieurs ou l'environnement opérationnel prévu. Le système qui sera livré en 2010 ne servira que pour les données d'assurance automobile seulement. Le système de détection précoce utilisera une approche par étapes dans l'introduction des règles d'anomalie, et l'ensemble complet de règles sera mis en œuvre d'ici le début de juillet 2010.

L'ensemble complet des fonctionnalités sera prêt à être utilisé par les assureurs au début d'avril 2010 et le système sera fonctionnel et en mode de production avec un ensemble initial de règles considérées les plus pertinentes aux déclarations de données actuelles.

***Contexte - pourquoi restructurer?***

Le BAC communique avec les compagnies d'assurance au sujet des anomalies de données mais le processus est enclenché manuellement et par conséquent, il n'est pas aussi exhaustif que possible comparativement à la solution automatisée qui sera livrée.

L'échéancier pour la production des tableaux statistiques permet rarement aux compagnies de faire les corrections appropriées aux données, alors il est important de déplacer cette étape de détection plus tôt dans le processus global (d'où le Système de détection précoce), lorsque les données sont déclarées par les sociétés. Cela accordera du temps pour une interaction entre la société et le BAC, la discussion et la correction des données et le(s) système(s)-auteur pour les déclarations futures.

Afin de lancer proprement le nouveau système, il est nécessaire de revoir un principe de base : la différence entre la qualité des données et l'exactitude des données.

La qualité des données signifie qu'on fait en sorte que les données déclarées au BAC le sont de manière ponctuelle et sans erreur (par exemple, les valeurs valides des champs selon le Plan statistique automobile). La première étape du Programme de renouvellement de la technologie de l'information du BAC en janvier 2008, consistait à fournir à l'industrie la fonctionnalité reliée à la collecte et à la validation des données, y compris la fonction Correction des erreurs et l'application Gestion des déclarations pour les données d'assurance automobile.

L'exactitude des données signifie que le processus actuellement adopté par l'industrie et le BAC fait en sorte que les données déclarées, une fois les erreurs corrigées ne comportent pas d'anomalies, dans la mesure du possible. Seul un certain niveau d'exactitude des données déclarées est détecté par les contrôles. Une mesure d'exactitude plus complète peut être achevée seulement par le biais des profils et de l'analyse des données en terme d'exactitude et de vraisemblance. Pour ce faire, le BAC effectue présentement un profil de compagnie de manière continue, en comparant les données soumises avec ce qui a été déclaré dans le passé de même qu'en comparant les données déclarées contre la distribution attendue des données au niveau de l'industrie afin d'identifier, de documenter et de présenter les anomalies dans un contexte fonctionnel, de sorte que des mesures correctives puissent être adoptées. Une fois les anomalies identifiées, le BAC communique avec les sociétés afin de vérifier si une anomalie donnée est un problème de données réelles ou reflète les activités de la compagnie. Le but est d'identifier les problèmes le plus tôt possible dans le processus. Pour le moment, ce processus est effectué manuellement.

Le Système de détection précoce (SDP) automatisera le processus d'identification des anomalies possibles avec un analyste du BAC effectuant une analyse supplémentaire pour décider si les anomalies deviennent des questions d'exactitude des données et exigent que la compagnie agisse en conséquence. Le SDP sera lancé en production dans le cadre de la deuxième étape au début d'avril 2010. Entre le début d'avril et le début de juillet, le BAC intégrera les règles d'anomalies. Cette stratégie permettra au BAC d'évaluer le nombre d'anomalies identifiées par le système et d'ajuster les règles d'anomalies afin d'atteindre un niveau opérationnel raisonnable pour le processus global d'exactitude des données.

Une fois lancé, selon les règles d'anomalies dérivées des profils actuels en assurance automobile en usage qui seront codées dans le Système de détection précoce, les analystes du BAC intégreront formellement l'industrie dans le flux des travaux. Du côté de la compagnie, l'impact ne sera pas aussi grand qu'il le fut lors de la première étape, mais il y aura quand même des étapes que l'analyste de la compagnie devra effectuer pour s'assurer que le BAC et la compagnie s'entendent sur le statut des questions identifiées

par le nouveau système et faire en sorte que tout changement dans la déclaration des données soit fait par la compagnie, si nécessaire.

- Le BAC donnera des ateliers à l'intention de l'industrie avant le lancement au début d'avril pour s'assurer que toutes les sociétés sont prêtes à effectuer les nouvelles fonctions reliées à ces questions/anomalies et continuera d'appuyer les compagnies après le lancement.
- Il convient de noter que, contrairement à la mise en œuvre du système de gestion des déclarations et du nouveau PSA au début de 2008, **aucun changement de système ne sera nécessaire pour les sociétés d'assurance aux fins d'utilisation du Système de détection précoce**. Le système sera disponible par le biais du portail d'applications actuel utilisé pour la correction des erreurs, l'analyse des déclarations, etc.
- Toute question relative aux déclarations que la compagnie et le BAC décident de résoudre peuvent exiger des modifications au système de la société d'assurance.
- Si votre société déclare les données selon le Plan statistique automobile et la Documentation des règles de contrôles actuels, il ne devrait y avoir qu'un impact très minime, s'il en est, en conséquence de ces changements.

### *Frais de déficience*

Les frais reliés aux questions de qualité des données (déclarations en retard, données erronées) demeurent inchangés au cours de la deuxième étape, tout comme c'était le cas dans la première étape.

Les frais reliés à l'exactitude des données demeureront aussi inchangés dans la deuxième étape. À l'heure actuelle, les frais reliés à l'exactitude des données sont facturés à titre de corrections historiques, lorsque le BAC correspond avec l'assureur, et avec l'autorisation de ce dernier, le BAC corrige ces données « après coup ». Après le lancement d'un système renouvelé de frais de déficience, les corrections historiques seront limitées aux situations qui correspondent à des critères précis.

Une fois le nouveau système de frais de déficience lancé, les frais reliés à l'exactitude des données passeront des frais maintenant facturés pour les corrections historiques à des frais précis pour les questions de données identifiées avec l'aide du Système de détection précoce.

Cette transition n'aura pas lieu avant juillet 2010, soit le lancement du SDP. La date du lancement du nouveau système de frais de déficience (qui doit être déterminée plus tard) sera utilisée comme date de transition des frais attribuables à l'exactitude des données, tel que prévu dans la première version du Système de détection précoce. Bien que la date de lancement du nouveau système de frais de déficience ne soit pas encore connue, les sociétés déclarantes peuvent être assurées qu'il ne sera pas lancé avant juillet 2011, ce qui

donne au moins une année civile complète au BAC et aux sociétés d'assurance en mode de production avant d'associer les frais au nouveau système et au nouveau modèle.

### ***Système de production de tableaux***

Le Système de production de tableaux (SPT) sera lui aussi lancé en juin 2010, ce qui permettra aux sociétés d'assurance d'accéder en ligne et de télécharger les tableaux statistiques automobiles, plutôt que de la manière actuelle qui consiste à diffuser les tableaux d'une compagnie sur support papier.

Si vous avez des questions au sujet du Système de détection précoce ou le Système de production de tableaux, veuillez les envoyer à l'adresse de courriel suivante :

[EWS-EPSinfo@ibc.ca](mailto:EWS-EPSinfo@ibc.ca)

Une présentation du Système de détection précoce et du processus de lancement sera effectuée lors du prochain Forum sur la qualité des données le 21 septembre 2009.

Nous espérons que vous serez des nôtres!



Bruce Johnston  
Directeur principal, Traitement des données